

Recours au Règlement

serait conforme à l'esprit de la réforme—peut-être pas à la lettre de la réforme, mais certainement à son esprit—et elle offrirait à tous les députés la possibilité d'invoquer le motif d'urgence.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de soulever ces points. Je crois avoir respecté le délai de cinq minutes auquel j'ai fait allusion hier, pour discuter d'une question que je juge importante—non seulement dans le cadre de nos délibérations d'aujourd'hui, mais aussi pour les semaines et les mois à venir.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à ce même sujet, je tiens à ajouter deux ou trois brèves observations à celles de mon collègue.

• (1030)

Je tiens à préciser tout de suite qu'il ne faut nullement voir dans mes observations une critique des décisions que des présidents ont prises dans le passé au sujet de ces débats, conformément à l'article 52 du Règlement. Après tout, une condition régissant la tenue d'un tel débat est évidemment qu'il doit y avoir une véritable urgence. Ce que nous voulons, monsieur le Président, c'est que vous donniez une interprétation légèrement différente à ce qu'il faut entendre par une véritable urgence, comparativement à ce qui a été fait à cet égard par le passé. Peut-être pourrions-nous nous entendre sur une définition à adopter à l'avenir.

Je veux tout simplement dire que le mot «Parlement» signifie «parler» et que s'il y a quelque chose qui est devenu évident ces derniers temps, s'il y a quelque chose qui ressort clairement du rapport Spicer et de ce que nous disent nos électeurs, c'est que les Canadiens veulent que nous parlions de choses qu'ils trouvent pertinentes.

Nous avons l'occasion de parler ici de projets de loi, mais cela fait d'ordinaire partie des affaires courantes du pays et, souvent, cela n'est pas nécessairement prioritaire dans l'esprit des gens, mais quelque chose de manifestement très important que nous devons faire. Évidemment, nous sommes toujours liés par la pertinence du projet de loi ou de la motion dont nous sommes saisis.

Il y a aussi le fait que, au cours de la période des questions, qui constitue l'autre occasion évidente pour nous de prendre la parole, nous devons nous limiter à des déclarations très brèves, car nous ne disposons que de quelques secondes et, évidemment, lorsque nous posons des questions, vous nous rappelez toujours que ce n'est pas le moment de débattre d'une affaire, mais bien de

poser une question. Nous subissons donc là des contraintes.

Ce que nous allons faire ce soir, par suite d'un accord intervenu entre tous les partis représentés ici, c'est permettre aux députés de rendre compte à la Chambre, en un sens, des points de vue et préoccupations de leurs électeurs au sujet des propositions constitutionnelles. Je crois que la Chambre prend là une initiative vraiment positive et très progressiste.

Je pense que les gens veulent de plus en plus que nous nous attaquions aux importantes questions de l'heure. Ils veulent que le Parlement soit plus attentif à leurs intérêts et qu'il réagisse davantage à ce que nous considérons tous sans doute comme des questions cruciales auxquelles le pays fait face. Mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition officielle, a soulevé la question de la gestion de l'offre. Cette question nous préoccupe beaucoup, et je suppose qu'il en va de même de tous les députés, quels que soient leur parti ou leur région. Tous conviendront sans doute que la décision qui sera prise bientôt au sujet des systèmes de gestion de l'offre et des offices de commercialisation sera très lourde de conséquences.

Maintenant, monsieur le Président, vous vous demandez sans doute si c'est vraiment une question urgente. Si on tient compte d'événements qui se sont déjà produits, et je pense en particulier à l'affaire de la place Tiananmen, nous étions tous d'accord pour dire qu'il y avait urgence, et un débat s'est tenu à ce sujet ce soir-là. Cependant, quand on a annoncé des réductions majeures chez VIA Rail ou quand il s'est agi de la crise du secteur des pêches, ces questions n'ont pas été considérées comme des problèmes urgents dans l'immédiat, et il n'y a donc pas eu de débat d'urgence là-dessus, même si plusieurs députés l'avaient à juste titre demandé. Je ne critique pas du tout votre décision parce que vous avez jugé que ces questions étaient certes graves, mais pas au point de rendre nécessaire à ce moment-là la tenue d'un débat d'urgence que réclamaient certains députés.

Ainsi, je voudrais abonder dans le même sens que mon collègue et dire que nous devons trouver un moyen qui n'accaparerait pas le temps que la Chambre doit consacrer à la gestion des affaires du pays, car nous reconnaissons que le gouvernement a en fait un programme; les affaires du pays ne peuvent pas attendre. Si nous assouplissions notre définition de débat d'urgence, nous permettrions à cette institution de mieux répondre aux préoccupations ainsi qu'aux besoins de notre pays et